


| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------|
|  Hôpitaux de Lyon | DIRECTION DU SYSTEME D'INFORMATION | <i>Projet ou affaire :</i> STIC |
| <i>Date de rédaction :</i> 14 mars 2006 | <i>Note référence :</i> DP/06/0171//CM/CM | |
| Titre : STIC – TRAVAIL DES CELLULES QUALITES | | |
| <i>Commentaires :</i> Ce dossier décrit les opérations à suivre dans le processus de la gestion des doublons aux niveaux des cellules qualités. | | |
| Diffusion | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Document diffusé dans le cadre de la connexion d'un établissement à STIC | | |
| <i>Visa Rédacteur :</i> C. MONCHAL | <i>Visa approbation :</i> J.C. PERRIN | <i>Visa Direction :</i> Ph. CASTETS |

STIC
TRAVAIL DES CELLULES QUALITES
VERSION 1

Abréviation :

CQL : cellule qualité Locale

CQC : cellule qualité Centrale

SGP : système de gestion des patients.

A chaque envoi d'une création de patient d'un SIH vers STIC, les traits stricts du patient sont comparés à ceux déjà présents dans STIC :

Différents cas peuvent se présenter :

- Les 6 traits stricts sont identiques → l'IPPL est associé à l'IPPR existant (automatique),
 - Le résultat du scoring est inférieur au seuil → il y a création d'un nouvel IPPR (automatique),
 - Le résultat du scoring est supérieur au seuil, la création du nouvel IPPR est différée et soumise au contrôle de la CQC (doublons) :
- ✓ Si **les 2 IPPL sont d'établissements distincts**, la CQC envoie à la CQL 1 dont l'IPPL est plus récente un mail pour justifier de l'identité.

La CQL 1 peut :

- modifier le patient dans son SGP → le doublon est traité
- confirmer l'identité → la CQC se retourne vers la CQL 2.

la CQL 2 peut :

- modifier le patient dans son SGP → la CQC fusionne les deux IPPR
- confirmer l'identité → la CQC lève le doublon.

- ✓ Si **les IPPL sont du même établissement**, c'est la CQL qui est en charge des opérations décrites ci-dessous :

Tous les jours la CQL reçoit un mail provenant de STIC sur ces doublons locaux :

A FAIRE par CQL :

- consulter la liste des doublons STIC via le Web
- vérifier dans son SGP les identités
- modifier ou fusionner dans SGP après consultation des pièces justificatives (pièce d'identité, appel téléphonique au patient)
- Suite aux modifications faites dans GP, automatiquement les messages remonteront vers STIC

Remarques :

La CQC joue plus un rôle de gestion inter SIH. Elle doit intervenir sur la modification des identités de STIC le moins possible.

C'est la CQL qui doit faire la maximum de modification des les patients de leur SGP